



Communication faite le 19 juin 2014 – Dernière mise à jour le 2 juin 2025

FATCA, une loi américaine, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014, qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains

L'objet et le cadre juridique de la loi FATCA

Le **Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)** est une loi américaine dont l'objectif est la mise en place d'une déclaration annuelle à l'administration fiscale américaine (IRS – Internal Revenue Service) des comptes détenus hors des Etats-Unis par des contribuables américains.

Ce dispositif concerne les « **personnes américaines** », à savoir toutes celles ayant de droit la nationalité américaine ou bien étant des résidents américains. **Il a pour objet la transmission annuelle par les institutions financières de l'identité de ces personnes dont leur numéro d'identification fiscal américain (« US TIN »), des soldes de leurs comptes, et des revenus financiers et des produits de cession de titres.** Cette déclaration concerne également les comptes de certaines entreprises américaines ou d'entreprises ou de structures patrimoniales détenues par des personnes américaines.

La législation fiscale américaine oblige par ailleurs les contribuables américains, où qu'ils résident, à faire leur propre déclaration. La loi FATCA ne modifie pas les modalités d'application des taux réduits prévus par les conventions fiscales internationales pour les clients qui en bénéficient.

Dans un grand nombre de pays, l'application de la loi FATCA est inscrite dans le cadre juridique d'accords intergouvernementaux (« Intergovernmental Agreements – IGAs ») signés entre les Etats Unis et chacun des pays partenaires. Ces IGAs visent à permettre et rendre obligatoire (pour toutes les institutions financières) la collecte et communication d'informations bancaires et fiscales soit à leurs autorités fiscales nationales, qui doivent à leur tour les transmettre à l'IRS (dans le cadre d'IGA Modèle 1), soit directement à l'IRS (dans le cadre d'IGA Modèle 2). Un grand nombre de pays (114 à juin 2025), dont la majorité des pays européens, a adhéré à ce dispositif ; certains accords restent en cours de finalisation ou sont en cours de ratification.

En l'absence d'accord intergouvernemental, la loi FATCA s'applique dans un cadre contractuel entre l'IRS et les institutions financières, et prévoit des pénalités pour les institutions financières non-conformes.

La loi FATCA pour BNP Paribas

Le Groupe BNP Paribas s'est mis en conformité avec la loi FATCA dans tous les pays où il est présent afin d'apporter à ses clients tout le support nécessaire.

L'ensemble des entités éligibles du Groupe se sont enregistrées auprès de l'IRS et sont par ce fait **qualifiées d'institutions financières participantes** ou équivalent.



Le numéro d'immatriculation attribué par l'IRS, Global Intermediary Identification Number (**GIIN**), de **BNP Paribas SA** est **1G159I.00000.LE.250**, et les identifiants de ses succursales éligibles figurent ci-après en annexe (extrait au 2 juin 2025).

La loi FATCA pour les Clients

BNP Paribas contacte ses **clients particuliers - personnes physiques** - dès lors que leur dossier présente un ou plusieurs éléments d'américanité indiquant qu'ils pourraient se trouver dans le champ d'application de cette loi. BNP Paribas contacte également les **personnes morales** dont la situation doit être déterminée vis-à-vis de la loi FATCA, notamment les sociétés pour lesquelles au moins une personne détenant le contrôle est américaine ou qui seraient enregistrées aux Etats-Unis ou dont le statut correspond à la notion d'institution financière non-américaine.

A l'entrée en relation, BNP Paribas collecte auprès du client les informations permettant d'identifier les résidents et citoyens américains (dont les détenteurs d'une double nationalité), qui doivent fournir leur numéro d'identifiant fiscal américain (« US TIN »). Les structures à caractère patrimonial doivent identifier les personnes américaines qui en détiennent le contrôle. Dans les pays où la réglementation le prévoit, BNP Paribas demande aux clients concernés une autorisation de déclaration à l'IRS. Cela permet à BNP Paribas de communiquer les informations du client à l'IRS, et aux clients de ne pas être assujettis à une retenue à la source forfaitaire de 30% sur les produits financiers de source US.

En accord avec les obligations FATCA, BNP Paribas effectue la déclaration annuelle de ses clients reportables aux autorités concernées.

Nos contreparties et clients **institutions financières** (banques, compagnies d'assurance-vie, OPCVM, etc.) ont de leur côté la possibilité de s'enregistrer auprès de l'IRS comme participants au dispositif FATCA (et obtenir un GIIN). Cet enregistrement permet aux institutions financières situées dans les juridictions n'ayant pas signé un accord intergouvernemental de ne pas appliquer une retenue à la source sur les produits financiers US ; cet enregistrement est aussi requis dans le cadre des accords intergouvernementaux à fin d'identification (pays IGA).

En cas de non-conformité au dispositif FATCA d'une institution financière, BNP Paribas pourrait avoir l'obligation de lui appliquer une retenue de 30% sur certains paiements de source américaine.

BNP Paribas prend contact avec certaines contreparties pour intégrer aux contrats-cadres les dispositions de la loi FATCA, afin d'éviter l'application indue des pénalités prévues par la loi.



**Annexe - BNP Paribas SA et ses succursales éligibles à FATCA : liste des GIINs
(liste extraite du portail de l'IRS au 2 juin 2025)**

COUNTRY	GIIN
France	1G159I.00000.LE.250
Argentina	1G159I.00000.BR.032
Australia	1G159I.00000.BR.036
Austria	1G159I.00000.BR.040
Bahrain	1G159I.00000.BR.048
Belgium	1G159I.00000.BR.056
Bulgaria	1G159I.00000.BR.100
Canada	1G159I.00000.BR.124
Czech Republic	1G159I.00000.BR.203
Denmark	1G159I.00000.BR.208
Finland	1G159I.00000.BR.246
Germany	1G159I.00000.BR.276
Greece	1G159I.00000.BR.300
Guernsey	1G159I.00000.BR.831
Hong Kong	1G159I.00000.BR.344
Hungary	1G159I.00000.BR.348
India	1G159I.00000.BR.356
Ireland	1G159I.00000.BR.372
Italy	1G159I.00000.BR.380
Japan	1G159I.00000.BR.392
Jersey	1G159I.00000.BR.832
Korea, Republic of	1G159I.00000.BR.410
Kuwait	1G159I.00000.BR.414
Luxembourg	1G159I.00000.BR.442
Malaysia	1G159I.00000.BR.458
Monaco	1G159I.00000.BR.492
Netherlands	1G159I.00000.BR.528
Norway	1G159I.00000.BR.578
Philippines	1G159I.00000.BR.608
Poland	1G159I.00000.BR.616
Portugal	1G159I.00000.BR.620
Qatar	1G159I.00000.BR.634
Romania	1G159I.00000.BR.642
Saudi Arabia	1G159I.00000.BR.682
Singapore	1G159I.00000.BR.702



COUNTRY	GIIN
South Africa	1G159I.00000.BR.710
Spain	1G159I.00000.BR.724
Sweden	1G159I.00000.BR.752
Switzerland	1G159I.00000.BR.756
Taiwan	1G159I.00000.BR.158
Thailand	1G159I.00000.BR.764
United Arab Emirates	1G159I.00000.BR.784
United Kingdom	1G159I.00000.BR.826
Viet Nam	1G159I.00000.BR.704



Annexe - BNP Paribas SA et ses succursales éligibles à FATCA : liste des GIINs
(format pour export Excel, liste extraite du portail de l'IRS au 2 juin 2025)

France, 1G159I.00000.LE.250
Argentina, "1G159I.00000.BR.032"
Australia, "1G159I.00000.BR.036"
Austria, "1G159I.00000.BR.040"
Bahrain, "1G159I.00000.BR.048"
Belgium, "1G159I.00000.BR.056"
Bulgaria, "1G159I.00000.BR.100"
Canada, "1G159I.00000.BR.124"
Czech Republic, "1G159I.00000.BR.203"
Denmark, "1G159I.00000.BR.208"
Finland, "1G159I.00000.BR.246"
Germany, "1G159I.00000.BR.276"
Greece, "1G159I.00000.BR.300"
Guernsey, "1G159I.00000.BR.831"
Hong Kong, "1G159I.00000.BR.344"
Hungary, "1G159I.00000.BR.348"
India, "1G159I.00000.BR.356"
Ireland, "1G159I.00000.BR.372"
Italy, "1G159I.00000.BR.380"
Japan, "1G159I.00000.BR.392"
Jersey, "1G159I.00000.BR.832"
Korea, Republic of, "1G159I.00000.BR.410"
Kuwait, "1G159I.00000.BR.414"
Luxembourg, "1G159I.00000.BR.442"
Malaysia, "1G159I.00000.BR.458"
Monaco, "1G159I.00000.BR.492"
Netherlands, "1G159I.00000.BR.528"
Norway, "1G159I.00000.BR.578"
Philippines, "1G159I.00000.BR.608"
Poland, "1G159I.00000.BR.616"
Portugal, "1G159I.00000.BR.620"
Qatar, "1G159I.00000.BR.634"
Romania, "1G159I.00000.BR.642"
Saudi Arabia, "1G159I.00000.BR.682"
Singapore, "1G159I.00000.BR.702"
South Africa, "1G159I.00000.BR.710"
Spain, "1G159I.00000.BR.724"
Sweden, "1G159I.00000.BR.752"
Switzerland, "1G159I.00000.BR.756"



Taiwan,"1G159I.00000.BR.158"

Thailand,"1G159I.00000.BR.764"

United Arab Emirates,"1G159I.00000.BR.784"

United Kingdom,"1G159I.00000.BR.826"

Viet Nam,"1G159I.00000.BR.704"